

Les Cahiers de droit



AGNÈS FINE, *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Coll. « Ethnologie de la France », Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, 309 p., ISBN 2-7351-0773-6.

Dominique Goubau

Volume 39, Number 1, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043486ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043486ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Goubau, D. (1998). Review of [AGNÈS FINE, *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Coll. « Ethnologie de la France », Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, 309 p., ISBN 2-7351-0773-6.] *Les Cahiers de droit*, 39(1), 197–198. <https://doi.org/10.7202/043486ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

au droit et non l'inverse ». Avertissement aux puristes !

Il reste, enfin, un autre rôle au DCCL à jouer et celui-ci pourrait être le couronnement de cette initiative jurilexical. Par tous les moyens médiatiques et commerciaux, notre planète rétrécit jour après jour et les événements chez les uns font la manchette des journaux et l'objet de traités chez les autres. Dans une avalanche de descriptions et de traductions qui caractérisent ces communications transfrontalières, on ne peut compter le nombre de passagers lexicaux clandestins — affranchis de tout contrôle douanier — qui viennent envahir nos bureaux et salons en apportant une vision juridique qui, n'eût été la complaisante transparence des médias modernes, n'y aurait pas eu droit de cité en d'autres temps. Il faudra donc savoir les accueillir, les assimiler et, parfois, les éconduire !

Le DCCL serait donc une passerelle qui pourrait, on le lui souhaite fort bien, être appelée à connaître une carrière aussi riche à l'étranger — en Europe et ailleurs — que celle qui l'attend au Canada.

Wallace SCHWAB
Sainte-Foy

AGNÈS FINE, *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Coll. « Ethnologie de la France », Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, 309 p., ISBN 2-7351-0773-6.

Le rôle de la volonté est au centre de l'évolution récente de la parenté dans les sociétés occidentales où l'on n'en finit plus de faire mentir l'adage « On ne choisit pas sa famille ». Les expressions « parentés choisies » ou « parentés électives » n'étonnent même plus en ces temps de familles décomposées puis recomposées, d'adoptions nationales ou internationales, de procréations médicalement assistées et, surtout, de valorisation du lien affectif comme principe fondateur de la famille contemporaine. Comme le dit joliment A. Fine, « ces parentés adoptives sont plus fréquentes aujourd'hui dans un contexte cul-

turel où l'enfant est devenu un support identitaire essentiel des membres du couple ».

Sociologues, juristes et psychologues sont touchés depuis un certain temps déjà par la question de la pluriparentalité. Cette fois, ce sont les anthropologues qui nous proposent leur vision. Né d'une journée d'enseignement de troisième cycle à l'Université de Toulouse-Le Mirail en 1995, le présent ouvrage collectif propose donc un regard anthropologique sur les nouvelles filiations électives et il s'interroge à propos de l'impact qu'elles ont sur la signification même de la filiation. Le livre dépasse largement le cadre de la parenté juridique et s'intéresse à d'autres « affinités électives » comme le transfert d'enfants dans certaines sociétés (que ce soit dans la Grèce antique ou chez les Inuits contemporains), la création de liens fraternels entre membres d'une famille recomposée ou même l'adoption de leurs ancêtres par les passionnés de généalogie qui effectueraient ainsi une démarche identitaire.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à des parentés électives de sociétés lointaines, dans l'espace ou dans le temps. On y trouve les textes de M. Jeudy-Ballini, « Naître par le sang, renaître par la nourriture : un aspect de l'adoption en Océanie », de C. Leduc, « L'adoption dans la cité des Athéniens à l'époque classique », de A. Fine, « Le don d'enfant dans l'ancienne France », de B. Vernier, « Prénom et ressemblance. Appropriation symbolique des enfants, économie affective et systèmes de parenté » et de B. Saladin d'Anglure, « L'élection parentale chez les Inuit. Fiction empirique ou réalité virtuelle ». La seconde partie du livre traite de parentés électives dans la société occidentale qui est caractérisée par la place centrale qu'elle réserve à la famille conjugale. Cette partie rassemble les textes de F.-R. Ouellette, « Les usages contemporains de l'adoption », de M. Laborde-Barbanègre, « La filiation en question. De la loi du 3 janvier 1972 aux lois sur la bioéthique », de A. Martial, « Partages et fraternité dans les familles recomposées », de V. Moulinié, « « Chez Tatit ». La parenté à l'usine » et de S. Sagnes, « Une parenté sur

mesure... Les nouvelles formes de parenté à l'épreuve de l'acharnement généalogique».

Il n'entre pas dans notre propos de faire état de chacun de ces articles dont la richesse doit cependant être saluée. Mentionnons tout de même, en raison de son intérêt particulier pour les juristes, la contribution de F.-R. Ouellette de l'Institut National de la Recherche Scientifique — Culture et société, qui rappelle avec justesse que, d'un point de vue comparatif, l'adoption ne constitue pas la forme la plus répandue de transfert d'enfant. Son exposé propose, par ailleurs, une intéressante réflexion sur les enjeux actuels de l'adoption plénière, en même temps qu'un plaidoyer en faveur d'autres formes d'adoption, par exemple l'adoption « simple », apportant ainsi un élément intéressant dans les débats actuels sur l'avenir de l'adoption légale.

On comprendra que l'ouvrage, dont le titre est *Adoptions* au pluriel, ne traite pas uniquement de l'adoption, ce mécanisme juridique de création d'un lien de filiation. Le rapprochement quelque peu artificiel entre les différents thèmes qui, à première vue, sont plutôt hétéroclites paraîtra sans doute étonnant pour le lecteur juriste. Et pourtant, on peut dire que cette méthode a l'avantage de rappeler qu'il n'y a pas que le droit pour inscrire l'enfant dans une lignée paternelle ou maternelle. Si cette approche, dès lors, permet de mieux analyser les liens entre la filiation naturelle et les différentes filiations électives, au sens très (trop ?) large du terme et donc de comprendre mieux le concept même de filiation, elle n'est pas sans danger. En effet, elle pourrait laisser croire que ces différentes acceptions de la parenté ou de la filiation ont entre elles plus de liens qu'elles n'en ont en réalité. Par exemple, s'il est vrai que l'étude des formes de circulation d'enfants dans différentes sociétés permet d'avoir une meilleure compréhension de la notion générale de filiation, il serait cependant périlleux d'en tirer argument dans un discours de réforme du droit. Car, comme le souligne très justement C. Leduc qui signe un excellent texte sur l'adoption chez les Athéniens à

l'époque classique, l'adoption est « étroitement liée à la structure du groupe social qui la pratique et à son idéologie ». Cela nous paraît encore vrai de nos jours, en dépit de l'évidente internationalisation et de l'uniformisation croissantes du droit de la famille.

La méthode proposée dans cet ouvrage invite cependant, et c'est son grand mérite, à penser autrement la notion de filiation. À une époque où ce concept est en pleine évolution, l'approche anthropologique s'avère donc certainement un apport précieux à la réflexion sociale sur le sujet. Comme le mentionne A. Fine, dans sa remarquable introduction (incluant un louable effort pour mettre en lumière le fil conducteur reliant les contributions qui, il faut bien le dire, n'est pas toujours clair), ces différentes analyses permettent de préciser les fondements anthropologiques du concept de filiation ainsi que les changements actuels de son contenu.

Pour le lecteur juriste, les exposés de cet ouvrage collectif sont un rappel que l'organisation des liens de parenté n'est pas le monopole du droit et que le droit ne peut que bénéficier de cet éclairage différent. En ce sens, l'ouvrage constitue certainement ce « pont » avec les autres sciences sociales et humaines que A. Fine appelle de ces vœux.

Dominique GOUBAU
Université Laval

LOUIS X. LAVOIE, *Guide Internet juridique*,
Montréal, Wilson & Lafleur, 1997, 382 p.,
ISBN 2-89127-414-8.

Un guide Internet qui s'adresse précisément aux juristes. Il fallait bien s'y attendre et Louis X. Lavoie, avocat et internaute, réunit dans son ouvrage une quantité importante de données pratiques. Il s'agit du premier guide québécois sur le sujet, et l'auteur travaille déjà à sa mise à jour. Présenté dans une reliure à anneaux qui rend sa consultation facile, l'ouvrage s'adresse tout autant à l'internaute érudit qu'au néophyte. Il décrit les principales ressources à vocation juridique que l'on trouve dans le réseau Internet.